



## Paielement retraite complémentaire

Par **maurice**, le **13/07/2012** à **01:57**

Bonjour,

A la retraite depuis le 1er mai 2012 je n'ai reçu à ce jour aucun paiement de ma retraite complémentaire ARRCO et AGIRC. J'ai fourni à ma caisse (D&O) tous les éléments nécessaires à mon dossier et malgré mes nombreuses relances cette dernière fait la sourde oreille.

Quels sont les recours à ma disposition pour faire valoir mes droits et éventuellement puis-je demander des dommages et intérêts pour le préjudice subit ?

Par **pat76**, le **13/07/2012** à **17:44**

Bonjour

les retraites complémentaires sont payées tous les 3 mois.

Vous êtes en retraite depuis le 1er mai 2012, vous devriez donc percevoir fin juillet début août votre premier versement.

Vous avez fait vos réclamations par lettre recommandée avec avis de réception?